



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DE L'EDUCATION, DES AFFAIRES  
SOCIALES ET SANITAIRES

SOUS-DIRECTION EDUCATION ET FORMATION

Cocody, le 03 Juin 2025

## COMMUNIQUE DE LA MAIRIE DE COCODY

**Monsieur Jean-Marc YACE, Maire de la Commune de Cocody, informe toutes les populations de la Commune que le Conseil Municipal ouvre la campagne de demandes de Prises en Charge Scolaires et Universitaires au titre de l'Année Académique 2025-2026, à compter du 03 Juin 2025.**

Les demandes de soutien se font en ligne sur le lien suivant:

**[www.mairiecocody.com/prisesencharge](http://www.mairiecocody.com/prisesencharge)**

et les dossiers physiques sont à déposer à la Mairie de Cocody\*.

Les pièces justificatives requises sont obligatoires selon le profil du demandeur. Il est formellement rappelé que toute fausse information entraînera l'annulation du dossier.

### **DOSSIER A FOURNIR :**

- ❖ **Documents obligatoires à déposer après l'inscription en ligne au plus tard le 25 juillet 2025**
- Le reçu de la demande en ligne
  - o Justificatifs d'identité :
    - Une copie de la CNI, du Passeport ou de l'Attestation d'Identité en cours de validité du parent demandeur de la Prise en Charge;
    - Une copie de la CNI, du Passeport ou de l'Attestation d'Identité en cours de validité de l'étudiant ou de la Carte Scolaire pour les élèves;
  - o Justificatifs de Scolarité / Etudes :
    - Un Certificat de fréquentation ou de scolarité de l'année scolaire 2024-2025;
    - Une copie légalisée du Bulletin de note de l'année scolaire 2024-2025 ;
    - Une copie légalisée du dernier diplôme le cas échéant ;
  - o Justificatifs du Domicile :

- Un Certificat de Résidence datant de moins de trois(03) mois à la date du dépôt du dossier ;
- Une copie de la dernière facture CIE ou SODECI ;
- Le plan de localisation du domicile ;
- o Justificatifs des ressources :
- Un document prouvant que le parent est retraité ou licencié par son employeur ;
- Une copie de l'extrait de décès du ou des parent(s) pour les orphelins ;
- Une copie de tout autre pièce venant démontrer la situation professionnelle des parents (patente, dernier bulletin de salaire, une attestation de non-revenu).
- o Justificatifs de difficulté spécifique pour les parents ou le bénéficiaire de la demande de la Prise en Charge :
- Un certificat médical (problème de santé chronique ou invalidant) ou tout autre document écrit jugé pertinent ;

❖ **Documents à compléter au plus tard le 15 Septembre 2025**

(Cette étape ne concerne que les personnes ayant déposé leur dossier au plus tard le 25 juillet 2025, délai de rigueur)

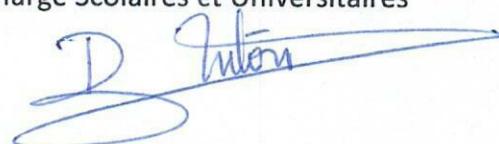
- o Justificatifs de scolarité / Etudes
- Une copie du reçu de préinscription ou d'inscription de l'année scolaire 2025-2026 ;
- Une Attestation de fréquentation de l'année scolaire 2025-2026 ;

(\*) : **Les dossiers physiques exigés sont à déposer à la Sous-direction Education et Formation de la Mairie de Cocody, Bâtiment de l'Etat-Civil, 1<sup>er</sup> étage, Porte 17.**

**DEPÔT DES DOSSIERS : Du 03/06/2025 au 25/07/2025, délai de rigueur.**

Bintou OUATTARA Epouse ESSEHI  
7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire  
MAIRIE DE COCODY

La 1<sup>ere</sup> Vice-présidente de la Commission  
Communale d'Attribution des Prises en  
Charge Scolaires et Universitaires



**Bintou OUATTARA Epouse ESSEHI**  
7<sup>e</sup> Adjoint au Maire